

REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 18/09/2024
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 18/09/2024
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 18/09/2024
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « acte »	ID : 032-213202088-20240916-2024SEPT16_266-DE

DEPARTEMENT
DU GERS
...
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

21

Séance Publique ordinaire du **16 septembre 2024**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, Sylvie COUDERC, MM. Loïc DÉANGLES, Jean-Yves DELACOSTE, Marc DUGROS, André GALOIX, Mmes Françoise LACAPERRE, Marie-Hélène LAGARDERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

M. Ghislain de FLAUJAC
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Frank GOBBATO
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

M. Ghislain de FLAUJAC à Mme Christiane PREVITALI
M. Frank GOBBATO à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote : néant

Secrétaire : Mme Emilie SARRAN

**Objet : Motion de soutien pour l'accueil
de réacteurs pressurisés européens (EPR) sur le site de Golfech**

RAPPORTEUR : Xavier BALLENGHIEN, Maire

Dans le cadre de la décision du Gouvernement de construire au minimum 6 réacteurs EPR2, 3 sites ont déjà été retenus

- Penly,
- Gravelines
- et Bugey

Dans le sud-ouest, deux sites sont en compétition : Blaye et Golfech. La décision devrait être prise par le gouvernement fin 2026.

La candidature de Golfech, portée par la Commune de Lectoure, est également appuyée par de nombreuses collectivités locales, par le Conseil régional d'Occitanie, le Conseil départemental de Lot-et-Garonne, les Chambres de Commerce et d'Industrie du Lot-et-Garonne et du Tarn-et-Garonne et la commune de Valence d'Agen.

Aussi, par courrier en date du 30 juillet 2024, Monsieur Jean-Michel Baylet, Président de la Communauté de Communes des Deux rives, a sollicité le conseil municipal de Lectoure afin d'adopter une motion de soutien en continuité de « l'appel de Golfech », visant à mobiliser les acteurs du territoire.

La France relance sa filière nucléaire pour renforcer son indépendance énergétique et pour atteindre les objectifs de transition écologique, avec une électricité bas carbone.

Le territoire des Deux-Rives, dont fait partie la commune de Valence d'Agen, est engagé dans cette aventure depuis quasiment un demi-siècle.

Le site de Golfech a été aménagé pour accueillir 4 tranches (2 sont opérationnelles à ce jour) avec l'espace disponible à cet effet.

En outre, sous l'effet conjugué de la politique menée par EDF, la Communauté de Communes des Deux Rives et la Commune de Golfech, une réserve foncière supplémentaire de presque 100 hectares pourrait permettre d'accompagner avantageusement la construction d'une paire de réacteurs EPR2 sur le site de Golfech.

Toutes les conditions semblent réunies pour une implantation optimisée, avec une empreinte environnementale réduite et une mutualisation d'installations existantes sur le site, y compris les ouvrages d'approvisionnement en eau douce et de production d'eau déminéralisée ou encore l'organisation de la gestion de crise.

C'est ainsi que nous pourrions participer à l'alliance des territoires « nucléaires » et prendre part à la mobilisation que le plan de relance suppose.

Commune directement liée à la centrale de Golfech, Valence d'Agen, comme l'ensemble des communes de la communauté de communes des Deux-Rives, s'est structurée et organisée, depuis l'implantation de la Centrale nucléaire, pour répondre aux problématiques d'implantation et d'expansion du site :

- *dans la politique d'accompagnement des entreprises,*
- *de formation des salariés,*
- *d'aménagement du foncier adapté aux besoins industriels,*
- *d'anticipation des programmes pour développer le parc de logements capable d'accueillir de nouveaux habitants,*
- *de développement des services et infrastructures nécessaire à l'absorption de ces nouveaux habitants et industries*

En soutenant ce projet d'accueil d'EPR de 3^{ème} génération, la Commune de Lectoure souhaite participer à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité de la Région Occitanie mais aussi de la Nouvelle Aquitaine, voisine, en mesurant les impacts concrets sur les territoires environnants :



- des retombées socio-économiques très intéressantes liées au grand carénage qui s'achève bientôt,
- la prise en compte environnementale guidée par une exigence de durabilité inscrit au cœur de ce projet puisqu'il a été conçu pour minimiser son empreinte environnementale et pour intégrer les effets du changement climatique en limitant la consommation d'eau douce.

Par ce vœu, s'appuyant sur les raisons développées ci-dessus, Monsieur le Maire propose de soutenir la motion portée par le conseil communautaire des Deux Rives et de s'associer à cet engagement.

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à la majorité décide

- d'adopter la motion portée par la communauté de communes des Deux-Rives,
- de renouveler la confiance de la Commune de Lectoure à la filière nucléaire,
- et de se prononcer en conséquence, pour l'accueil de deux réacteurs de 3^{ème} génération sur le site de Golfech.

Pour : 21

Contre : 1 (Mme Sylvie COLAS)

Abstentions : 4 (Mmes Sylvie COUDERC, Corinne QUEVILLY, Odile SCHAAP, M. Marc DUGROS)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits



La Secrétaire de séance,
Emilie SARRAN

Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN

Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 10 SEP. 2024
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 10 SEP. 2024